

# Lignes directrices pour l'utilisation du logo de Postes Canada



Les lignes directrices s'appliquent seulement à l'utilisation, par des tierces parties, du logo de Postes Canada (logo). Il ne faut jamais employer le logo autrement que de la façon décrite ci-dessous. L'utilisation du logo est également assujettie aux conditions énoncées à la page suivante.

1. Utilisez toujours les fichiers de la planche modèle numérisée d'origine. Ne recréez ni déformez jamais le logo.
2. Le logo doit apparaître dans les couleurs adoptées par la Société : rouge PMS 485 et bleu PMS 280 ou leur équivalent CMYK. La version en noir et blanc du logo n'est utilisée que s'il est impossible de reproduire le logo en couleur.
3. Il faut toujours garder un espace minimum autour du logo.
4. Choisissez la version du logo à utiliser en se basant sur les exigences linguistiques (p. ex. français d'abord ou anglais d'abord).
5. Le logo doit toujours demeurer seul et ne doit pas être combiné à d'autres objets, comme d'autres logos, mots, graphiques, photos, slogans, chiffres, caractéristiques de conception ou symboles. Lorsqu'on utilise le logo, il ne doit pas être interprété comme l'approbation des produits et services d'une tierce partie. Le logo ne peut pas être utilisé d'une façon qui pourrait donner à penser que des documents ou des activités ou encore des événements auxquels Postes Canada n'est pas associée sont commandités, appuyés ou autorisés par Postes Canada, à moins que cela ait été approuvé par écrit.  
**Si vous avez besoin plus de renseignements, veuillez communiquer avec [info.marque@postescanada.ca](mailto:info.marque@postescanada.ca).**



L'espace minimum autour du logo est d'une unité au carré. Cette unité est basée sur la distance qui sépare la base du logo de la ligne horizontale blanche. Cette unité apparaît bleu pâle sur l'illustration.



Taille minimale du logo.

Les exemples qui suivent illustrent des façons incorrectes d'utiliser le logo.



NE PAS comprimer NI déformer horizontalement le logo.



NE PAS mettre le logo en biais.



NE PAS appliquer le logo contre un fond encombré, sombre ou incompatible.



Dans une application en couleur, NE PAS utiliser d'autres couleurs que PMS 280 et PMS 485 ou leur équivalent CMYK.



NE PAS utiliser un logo à résolution faible là où l'on exige une résolution élevée, p. ex. ne pas utiliser une résolution de 72 ppp du Web pour un document imprimé.



NE PAS redessiner NI recréer le logo. (dans cet exemple, vous remarquerez l'utilisation d'un symbole et d'une police de caractères incorrects).

Postes Canada se réserve le droit de retirer ou de modifier à sa discrétion uniquement la permission d'afficher le logo et peut demander à n'importe quelle partie à qui elle a déjà accordé l'autorisation de le faire, de modifier son utilisation du logo ou de l'abandonner. Postes Canada se réserve également le droit d'intenter des poursuites judiciaires pour n'importe quelle utilisation du logo qui n'est pas conforme aux lignes directrices pour l'utilisation du logo de Postes Canada et aux conditions d'utilisation énoncées dans la présente aussi bien qu'à toute modification ultérieure aux lignes directrices pour l'utilisation du logo de Postes Canada et aux conditions d'utilisation.

**Veillez lire attentivement les modalités suivantes :**

- ✓ Le logo ne peut pas être utilisé sur un emplacement qui porte atteinte à la propriété intellectuelle de Postes Canada ou à d'autres droits, ou qui contrevient à des lois.
- ✓ Le logo ne peut pas être associé à quelque chose qui dénigre ou utilisé de façon à dénigrer ou à porter atteinte à Postes Canada, ses produits, ses services, ses dirigeants, ses cadres ou ses employés.
- ✓ Le logo ne peut pas être imité ou utilisé en aucune façon comme un élément de conception. La perspective ou l'apparence du logo ne peut pas être modifiée ou changée en aucune manière.
- ✓ Le logo ne peut pas servir à représenter les mots « Postes Canada » dans un texte, que ce soit dans un titre ou dans le corps du texte.
- ✓ Le logo peut seulement être employé sur les pages Web qui font expressément référence à Postes Canada ou encore à ses produits ou services et il doit être affiché sur la même page que la référence. La page Web doit être disposée de façon à ce que la personne qui la regarde se rende facilement compte qu'il s'agit de la page Web de l'entreprise et non de celle de Postes Canada. Plus particulièrement, sur les pages Web où elle utilise le logo, peu importe la page, l'entreprise doit également afficher, en premier plan et de façon plus évidente, le titre de sa page Web, ses marques de commerce et ses logos.
- ✓ Sur un site Web, le logo doit toujours être un lien actif qui renvoie à la page d'accueil de Postes Canada à l'adresse [www.postescanada.ca](http://www.postescanada.ca).